

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

**DELIBERATION N° DEL095-19**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20191112-DEL095-19-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2019  
Date de réception préfecture : 15/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 6 novembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC,  
et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-GENTON,  
J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Gisèle LE CLOAREC, en date du 7 novembre 2019)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 7 novembre 2019)  
M<sup>me</sup> PICCA Christine (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 7 novembre 2019, pour les délibérations de n°DEL095-19 à n° DEL097-19)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. BAH Rahim  
M. DUBOIS Stéphane  
M. DUSSERRE Andy  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. MORIN Georges  
M. PERRIER Yves  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé

MONSIEUR PAUL BERTHOLLET A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Approbation du rapport du mandataire de la ville de Gières dans la SPL OSER pour l'exercice 2018.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La ville de Gières est membre de la SPL d'efficacité énergétique OSER depuis l'année 2016.

La SPL d'efficacité énergétique a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

L'exercice 2018 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- Un chiffre d'affaire de 12.546.576 euros, largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs,
- Un bénéfice de 67.187 euros, qui résulte pour l'essentiel de l'impact positif du remboursement anticipé du prêt FEEE (Fonds Européen pour l'Efficacité Energétique) au cours du premier trimestre 2018.
- Sur le plan opérationnel,
  - Une activité qualifiée d'historique en matière d'audits énergétiques, notamment par la signature de 17 audits (dont 12 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
  - Une activité soutenue en mandat de maîtrise d'ouvrage avec 5 opérations lancées en 2018 (3 avec la Région, 1 à Grenoble, 1 à Meyzieu) ;
  - Quatre missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont une mission pour la désignation du titulaire de l'Audit Energétique Global sur un ensemble de bâtiments à Passy, et des actions d'économies d'énergie sur le palais des sports de Megève ;
  - Une activité très dense en phase travaux, avec un pic à l'été 2018 de 14 bâtiments en cours de travaux dont 2 lycées ;
  - La livraison de 4 BEA (Baux Emphytéotiques Administratifs) : l'Hôtel de Ville de Cran-Gevrier (Annecy), le Groupe Scolaire Les Romains à Annecy, le Gymnase Favier et le Groupe Scolaire Saint-Exupéry à Bourg-en-Bresse.

L'article 1524-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Pour l'exercice 2018 et pour la SPL d'efficacité énergétique le représentant de la ville de Gières désigné par l'assemblée délibérante est Monsieur Pierre VERRI.

En conséquence, le maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport joint en annexe et relatif à la gestion de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique pour l'exercice 2018.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 17 voix pour, 2 contre et une abstention.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 12 novembre 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



  
Pierre VERRI.